



QUOTEX

Contrat de service

Contrat de service

ON SPOT LLC GROUP, ci-après dénommée la « Société », est enregistrée à : Main
Rue, PO Box 625, Charlestown, Saint-Kitts-et-Nevis, d'un côté, et un individu,
ci-après dénommé le « Client », ayant rempli le formulaire d'inscription sur le site Internet de la Société
site Web et sur la plateforme de trading, et acceptez tous les termes de ce service
L'Accord (ci-après dénommé « l'Accord ») et ses annexes au moment de l'enregistrement, collectivement
dénommées les « Parties », ont signé l' Accord suivant :

1. Termes et définitions

1.1. Actifs (actif sous-jacent) : instruments financiers qui constituent la base des transactions. Ces instruments peuvent être actions, produits dérivés (options, futures, etc.), paires de devises, indices boursiers, matières premières cotées en bourse actions, etc.

1.2. Valeur de l'actif : le prix d'un actif. Déterminée unilatéralement par la Société en fonction de informations publiées par les banques centrales, les salles de marché, les fournisseurs de liquidités, etc. Niveaux d'actifs reflété dans le terminal de trading client.

1.3. Trading numérique - Contrats (options binaires), qui sont utilisés pour tirer profit du prix le mouvement de l'actif sous-jacent au contrat sur une période de temps spécifiée.

1.4 Site Web de l'entreprise - une ressource Internet située à l'adresse : <https://qxbroker.com/> , ainsi que ainsi que d'autres ressources Internet mentionnées dans le présent Accord et ses annexes, y compris Sous-domaines d'entreprise, applications mobiles, etc. mais ne se limite pas à cela.

1.5. L'inscription sur le site est la procédure d'acceptation du Client décrite dans le présent Accord.

1.6. Cotation : le prix actuel d'un actif financier. Les informations relatives à la cotation sont reflétées dans Terminal de trading client.

1.7. Flux de cotations - une série de cotations affichées dans le terminal de trading.

1.8. Enterprise Server - un complexe logiciel et matériel spécialisé utilisé pour stockage, traitement des informations sur toutes les demandes des clients pour les opérations, suivi de la conformité avec toutes les conditions de l'Opération, ses limites, sa fixation (détermination) résultats financiers et fournir des informations sur les cotations en temps réel.

1.9. Enregistrement de journal : un enregistrement dans la base de données. Il est créé par le serveur d'entreprise. et, avec une précision de la milliseconde ou d'une seconde, enregistre chaque demande et / ou les commandes des Clients, ainsi que les résultats du traitement de ces demandes (commandes).

Le journal enregistre chaque appel du client au terminal de trading et au compte personnel. en cas de litige entre les parties au présent Contrat, les données obtenues à partir du Journal les entrées s'appliqueront en comparaison avec d'autres preuves disponibles lors de l'examen situations de conflit, y compris et liées aux données des fichiers journaux des transactions commerciales du client Terminal. La Société a le droit de disposer des écritures comptables à sa discrétion et de les conserver. l'entrée.

1.10. Cookie - un ensemble de données comprenant un identifiant anonyme et unique qui est envoyé à Le téléphone mobile du Client ou le navigateur Web de son ordinateur (ci-après dénommé Appareil) depuis le Site de la Société (Serveur). Les cookies sont stockés sur l'appareil du Client. Ce dernier a le droit de bloquer l'accès aux cookies sur son appareil.

Vous visitez

Le site Internet de la société, les pages consultées par le Client, ainsi que les cookies déposés sur son Terminal. Les cookies fonctionnent comme des identifiants anonymes en cas de visites répétées du Client. sur le site Web de l'entreprise et vous permet également de déterminer les pages les plus populaires sur Demandes des clients. Ces fichiers permettent à l'entreprise de créer l'interface de site la plus efficace possible. pour maximiser le confort des clients.

1.11. Signaux de trading : données sur l'état actuel du marché, collectées par la Société. en utilisant divers matériaux et informations analytiques. La Société se réserve le droit fournir ces informations à tout ou partie des Clients ou ne pas les fournir Clients. Ces informations ne constituent pas un conseil et n'obligent pas le client à effectuer une transaction. (Opérations). La Société n'est pas responsable de l'exactitude, de la précision et de la pertinence des signaux de trading. La Société n'est pas non plus responsable des transactions (opérations) effectuées par le Client sur la base de signaux. négociation, ainsi que sur les résultats de ces opérations. Le Client prend des décisions en toute indépendance prendre en compte les signaux de trading lors de la réalisation des opérations et assumer l'entière responsabilité des décisions fait, quels que soient les résultats de l'Opération.

1.12. Terminal de trading - un complexe logiciel spécial, à l'aide duquel le client reçoit des informations sur les valeurs de cotation en ligne, effectuer des opérations (trading et non-trading) et recevoir également divers types d'informations de la Société. Conditions

L'utilisation du terminal de trading est déterminée par le présent Contrat et ses Annexes. Une partie de Terminal de trading que le client peut utiliser pour effectuer des opérations non commerciales dans ce cas Le présent Contrat peut être désigné sous le nom de Compte Personnel du Client.

1.13. Plateforme de trading - un système électronique, composé de tous les programmes et technologies qui affiche en temps réel les actions des Clients de la Société et de la Société elle-même.

1.14. Commerce - un accord entre la Société et le Client sur toutes les conditions matérielles, basé sur où le Client paie le montant de la transaction et la Société, à son tour, s'engage à payer un montant fixe

Revenus si les conditions de trading numérique convenues sont respectées par les Parties.

1.15. Opérations - Opérations commerciales et/ou opérations non commerciales.

1.16. Opérations de trading - un ensemble d'actions pour l'exécution des transactions

entre la Société et le Client, y compris leur règlement et leur clôture. Elles sont conclues

Lieu d'immatriculation de la société aux frais du Client. Revenus provenant

Les opérations de trading sont créditées sur le compte personnel du Client. Livraison physique

Les actifs ne se produisent pas pendant la négociation.

1.17. Opérations non commerciales - toutes opérations avec le compte client (crédit ou débit de fonds).

1.18. Heure de négociation - l'heure à laquelle l'actif a été négocié.

1.19. Conditions opérationnelles de base (commerce) - conditions qui déterminent le paiement revenus aux clients.

1.20. La direction du taux de change est une exigence absolue dans les transactions, cela peut être être « supérieur » ou « inférieur ».

1.21. Clôture des échanges commerciaux : opérations commerciales avec la production et la finance un instrument dont le résultat est la coordination de toutes les conditions existantes entre Client et société. Après clôture de la transaction et transfert de l'exécution Négociation auprès des fournisseurs de liquidités, le trading numérique est considéré comme ouvert.

1.22. Montant de la transaction - le montant payé par le Client à la Société au moment de la clôture Commerce.

1.23. Ouverture des transactions - Trading numérique après la clôture des transactions et avant la clôture des transactions. clôture. De plus, il n'a pas été déterminé si les paiements seront effectués sur Ce commerce.

1.24. Clôture de transaction - l'opération de négociation de clôture de transaction qui se produit au moment Le commerce numérique prend fin sur la base de l'accord des parties.

1.25. Heure d'expiration des transactions à terme - achèvement de la circulation du contrat inclus dans la composition du Commerce.

1.26. Clôture prématurée de la transaction - une transaction clôturant la transaction, ce qui entraîne Le Client et la Société conviennent des conditions générales de vente par le Client d'un Négociez avec les produits dérivés de la société avant la clôture de la transaction à l'heure d'expiration Trading numérique. La clôture anticipée des transactions n'est possible que s'il existe une possibilité technique.

partie de la Société et des fournisseurs de liquidités. La Société se réserve le droit de refuser

Le client a clôturé la transaction prématurément, de son propre chef et sans explication.

1.27. Trading sans risque : un système de récompense offert aux clients par la Société.

Négociation, après la clôture de laquelle le Client sera assuré de recevoir un Revenu (si les conditions paiement est effectué) ou le montant de la transaction sera retourné au client (si le client n'a pas (satisfaire aux exigences de paiement). Ces règles sont régies par la présente Accord et ses annexes.

1.28. Bonus (Système de bonus) - fonds virtuels que la Société crédite sur le compte du Client

s'il répond à certaines exigences fixées par la Société. Le client est informé et

d'accord que :

- lors de l'exécution d'opérations de trading, les fonds crédités par le Client sur le Compte sont les premiers utilisé, et seulement après que tout a été dépensé, pour des opérations ultérieures, le Client est **droit d'utiliser les fonds bonus ;**

- en règle générale, le Client n'a pas le droit de retirer le montant du Bonus au Client

Compte externe. Si le client retire des fonds précédemment crédités sur le compte externe,

La Société a le droit de débiter le montant de tous les Bonus crédités auprès du Client.

Compte.

Toutefois, la Société se réserve le droit d'établir des procédures selon lesquelles le Bonus n'est pas payé.

débité du Compte du Client, mais peut être retiré sur son Compte Externe.

Règles d'utilisation des bonus, conditions de crédit, de débit et de transfert des bonus

en argent réel, ainsi que d'autres règles pour travailler avec les bonus et les fonds des clients,

ainsi que le Bonus obtenu, déterminé par la Société

unilatéralement et peuvent être publiées sur le site Web de la Société.

1.29. Compte de la société - le compte courant de la société auprès d'un établissement de crédit, d'une institution financière ou d'une autre institution financière.

comptes dans les systèmes de paiement électronique et autres comptes.

1.30. Compte client (compte de trading) - le compte personnel du Client ouvert par

Société sur la plateforme de trading. Le compte du client accumule les fonds qui lui sont crédités.

pour effectuer des opérations de trading (trade). Les fonds sont débités du compte client lorsque

les transactions sont ouvertes et les revenus sont générés en fonction des résultats de leur règlement.

N'enregistrez qu'un seul compte auprès de l'entreprise. Si l'entreprise détecte plusieurs comptes,

appartient à l'un des Clients, la Société a le droit de bloquer le Compte, tandis que les fonds

Les fonds de ces comptes ne peuvent être retirés par le Client. Ouverture d'un compte personnel

Les comptes sont créés par le Client dans la devise de son choix. La liste des devises disponibles est disponible ici.

présentées dans le profil du Compte Personnel du Client. Le Client a le droit, à tout moment,

à condition qu'il n'y ait pas de transactions ouvertes, pour convertir les fonds du compte en fonds disponibles
devise. La conversion vers la devise sélectionnée s'effectue au taux défini.

déterminé par la Société au moment de la transaction, et constitue le coût du Client.

les taux de change peuvent également différer des taux de change fixés par la banque centrale du pays.

du taux de change du marché des changes. La Société a le droit, mais non l'obligation, de

fournir unilatéralement au Client la possibilité d'utiliser le Compte dans une telle relation

entre la Société et le Client, est régi par le présent Contrat et d'autres accords

convenu entre la Société et le Client, conformément à l'accord que la Société a

le droit, à sa seule discrétion, d'accorder au Client le droit de l'utiliser.

1.31. Comptes clients externes - Comptes chèques clients auprès d'établissements de crédit, sous forme de comptes chèques, dépôts, dépôts à terme...
système de paiement électronique.

1.32. Solde du compte client - le montant des fonds sur le compte client.

1.33. Service « 1-Click » : réapprovisionnement du solde du compte client par tout moyen de paiement

Carte client (bancaire) sans saisie supplémentaire de ses données de carte de paiement (bancaire)

propriétaire.

1.34. Paiement récurrent : opération périodique répétée pour réapprovisionner le compte du client.

Équilibré sans avoir besoin de saisir les données de carte bancaire du Client.

1.35. Zone de profit - l'état d'une transaction ouverte dans laquelle, au niveau actuel de l'actif,

il est possible de gagner un revenu grâce à ce commerce.

1.36. Zone de perte - un état de négociation ouverte où, au taux d'actif actuel,

il est impossible de tirer un revenu de ce commerce.

1.37. Niveau cible - le niveau de prix de l'actif, qui est lié au résultat de l'

Les opérations sont calculées.

1.38. Revenu - le montant des fonds qui seront crédités sur le compte du client lorsqu'une transaction est exécutée.

fermé. Le montant des revenus dépend des conditions matérielles du commerce, ainsi que

Niveau d'actif.

1.39. Facteur de paiement - le facteur de pourcentage qui détermine le montant du revenu.

Le facteur de paiement est déterminé par la Société en fonction des actifs sous-jacents et d'autres conditions du

Commerce.

1.40. Retrait de fonds - une opération visant à retirer des fonds du compte du client.

Compte et transférez-le vers un compte client externe.

1.41. Méthode de retrait - La méthode de retrait de fonds indiquée dans le compte du client.

Terminal de trading et compte personnel client.

1.42. Fournisseur de services de paiement – une organisation qui fournit des services de transfert d'argent.

1.43. Situation extraordinaire - une condition de marché qui diffère des conditions habituelles (normales) et d'autres conditions tel que mentionné dans le présent Accord et ses Annexes.

1.44. Si ce terme est absent de l'article 1, mais qu'il est utilisé dans le texte du présent Accord, alors Ce terme doit être interprété conformément aux usages de la circulation commerciale et pratiques commerciales utilisées dans le cadre de transactions avec des instruments financiers dérivés.

2. Dispositions générales

2.1. Le présent Accord est considéré comme une invitation adressée à un nombre illimité de personnes à soumettre une offre qui ne donne pas lieu à des conséquences contractuelles et juridiques, à savoir ne pas s'engage pas la Société par les propositions qu'elle formule.

2.2. Le présent accord ne constitue pas une offre publique.

2.3. La Société se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans donner de motif, de refuser conclure le Contrat. La Société a également le droit de résilier unilatéralement relations contractuelles et bloquer l'accès au terminal de négociation, y compris avec les personnes qui s'est inscrit sans aucune obligation d'expliquer les raisons d'une telle résiliation.

2.4. La Société se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier et (ou) d'éditer unilatéralement les dispositions. Le présent accord, ses annexes et (ou) les documents publiés sur le site Web et les sous-domaines Site Internet de l'entreprise, sans préavis et à la discrétion du Client.

2.5. Les annexes (ci-après dénommées « annexes ») font partie intégrante du présent Accord :

2.5.1. Règles d'exploitation commerciale ;

2.5.2. Réglementation sur les opérations non commerciales et conformité KYC et AML ;

2.5.3. Divulgence des risques ;

2.5.4. Autres documents contenus dans la rubrique « Informations légales » du site Internet de la Société, y compris les sous-domaines du site Web de la Société accessibles au Client et/ou dans le terminal de trading, mais ne se limite pas à cela.

La Société a le droit de modifier unilatéralement, à tout moment et à sa seule discrétion, le contenu.

Les applications mentionnées à l'article 2.5 du présent Contrat, ainsi que leurs noms et sa structure. La Société se réserve également le droit, à tout moment pendant la durée du présent Contrat, d'exclure l'Application. et/ou en créer de nouveaux. Parallèlement, des changements Cet accord n'est pas conclu, la mise en relation avec le Client n'est pas requise.

2.6. Le Client est réputé avoir accepté toutes les modifications conformément aux clauses 2.4, 2.5. accord actuel.

2.7. L'acceptation du présent Contrat constitue l'inscription du Client sur le site Internet de la Société.
La Société ou à son Terminal de Négoce, selon les modalités et dans les conditions prévues au présent Règlement.
Accord et ses annexes.

3. Objet de l'accord

- 3.1. L'objet du présent Contrat est la fourniture de Services par la Société au Client.
via la Plateforme de Trading conformément au présent Contrat et à ses Annexes.
- 3.2. Le présent accord définit les dispositions permettant aux parties de réaliser des échanges commerciaux (opérations),
ordre et contenu.
- 3.3. La Société a le droit de modifier et (ou) d'éditer unilatéralement toutes les conditions commerciales.
(Opérations), fixant des limites sur le nombre de transactions (opérations) exécutées simultanément, ainsi que
le nombre de transactions (opérations) qu'un client peut effectuer pendant une période de temps définie par
Entreprises et autres restrictions concernant
la mise en œuvre du Commerce, à sa seule discrétion.
- 3.4. La Société a le droit d'inviter des tiers à coopérer afin de faciliter et (ou)
améliorer la qualité de la plateforme de trading et (ou) la qualité de la fourniture des Services dans le cadre du Contrat
ceci, alors que la Société n'est pas responsable de leurs actes.
- 3.5. Concernant les autres questions et (ou) obligations non réglementées par le présent Contrat, la Société
agir à sa propre discrétion, guidée par les pratiques et coutumes commerciales en vigueur
ce genre de domaine de service.
- 3.6. À partir du moment où le Client recharge son Compte, chaque Transaction (Opération) effectuée
l'utilisation du Terminal de Trading et/ou du Compte Personnel est soumise à cette
Accord.

4. Droits et obligations des parties

- 4.1. Le Client accepte pleinement et sans condition tous les termes du présent Contrat et ses dispositions.
Pièce jointe, compte tenu des dispositions visées à l'article 2 du présent accord, comme
ainsi que toutes les conditions publiées sur le site Web de la Société et ses sous-domaines.
- 4.2. En acceptant le présent Contrat, le Client confirme qu'il est âgé de 18 ans ou plus et pleinement compétent,
être en bon état d'esprit et posséder également la personnalité juridique nécessaire à l'exercice de ses pouvoirs.
droits et remplir les obligations découlant du présent Accord et conformément à ses dispositions.

4.2.1. Le client garantit qu'il n'est ni fonctionnaire (municipal) ni employé d'une institution ou organisation étatique (municipale).
qui a une participation de l'État dans le capital autorisé.

plus de 50 %. Le client garantit également qu'il n'est ni un politicien, ni un membre de sa famille, ni par rapport à lui, ainsi que les personnes ayant un lien avec la politique
personne importante. Tous les concepts de ce paragraphe sont interprétés par la Société
des politiques qui, à leur tour, ne sont pas en conflit avec les normes juridiques actuelles.

4.2.2. Le Client garantit qu'il ne réside pas aux États-Unis ou dans les territoires américains.

et/ou les territoires suivants : Afghanistan, Andorre, Australie, Autriche, Biélorussie, Belgique,

Îles Vierges britanniques, Bulgarie, Canada, Pays-Bas caribéens, Chine, Croatie,

Cuba, Chypre, République tchèque, Danemark, Estonie Finlande, France, Allemagne, Grèce, Guam,

Guam, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, RAS de Hong Kong, Hongrie, Iran, Irak, Irlande, Israël,

Italie, Japon, Japon, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mali, Malte,

Myanmar, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Corée du Nord, Îles Mariannes du Nord, Norvège, Pologne,

Indonésien : portugais. Porto Rico, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, Sierra Leone, Singapour,

Slovaquie, Slovaquie, Somalie, Soudan du Sud, Espagne, Soudan, Suède, Suisse, Syrie,

République démocratique du Congo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Îles éloignées des États-Unis, Îles Vierges américaines,

Venezuela, Yémen.

4.3. Le client garantit qu'il n'est pas lié par d'autres lois ou règlements qui

lui interdissent d'exécuter le présent Contrat et/ou les transactions prévues dans le présent Contrat

Accord. Toute action du Client prise pour mettre en œuvre l'Accord n'est pas

viole les lois et/ou autres actes normatifs ayant force de loi dans le pays où l'acte est commis.

Le client est un résident.

4.4. Le Client s'engage à s'inscrire de manière autonome sur le site Internet de la Société, à condition que :

des informations complètes et exactes sur lui-même concernant les questions soumises lors de l'inscription
formulaire et maintenez ces informations à jour.

4.5. Le Client s'engage à effectuer toutes les opérations personnellement, en son nom propre et à ses frais.

à vos frais.

4.6. Dans l'exercice de ses droits et l'exécution de ses obligations, le Client doit se conformer aux principes suivants :

l'équité et la bonne foi.

4.7. Le Client s'engage à ne prendre aucune mesure, y compris auprès d'autres clients de la Société, visant à

en causant des pertes et dommages à la Société. Le Client, en acceptant les présentes conditions

accord, acceptez d'être entièrement responsable en vertu de la loi applicable en rapport avec la garantie

figurant dans le présent accord. Cela signifie qu'en cas de violation de l'une des dispositions

garantie par le Client, ou la dissimulation de toute information importante à la Société

lors du processus d'inscription, ou lors de l'utilisation des services de la Société, la Société a le droit

le droit de bloquer le compte du Client et de transférer les informations à la partie appropriée

autorités, à la seule discrétion de la Société.

4.8. Le Client s'engage à préserver la confidentialité de toutes les informations physiques, techniques,

informations économiques, financières et autres informations internes de la Société et/ou de l'entité commerciale

plateforme et ne pas la divulguer à des tiers, y compris en n'utilisant pas ces informations ou d'autres informations

de réaliser un profit dans la transaction, mais aussi de subir une perte

à la Société.

4.9. Le Client garantit l'utilisation de méthodes (voies) prudentes, honnêtes et légales lors de la conduite des Transactions (Opérations),

ainsi que lors de l'utilisation du terminal de trading et

Site Web de l'entreprise.

4.10. En cas d'erreur dans le fonctionnement du Terminal de Trading ou de tout autre défaut, le Client s'engage à ne pas

l'utiliser à des fins lucratives (revenus) et ne pas diffuser d'informations à ce sujet à des tiers.

La violation de ces obligations par le Client peut entraîner des sanctions immédiates.

blocage du compte du Client sans autre recours et sans aucune indemnité

au Client. Le Client est informé et accepte que cette condition

s'applique à toutes les violations des termes, conditions et garanties du Client énoncés dans

cet accord.

4.11. Il est interdit au client d'utiliser les services et/ou les logiciels à des fins illégales ou

activités frauduleuses et pour toute transaction illégale ou frauduleuse (y compris le blanchiment d'argent)

conformément aux lois de la juridiction du Client.

4.12. Le client est tenu de respecter les normes légales, notamment :

internationale, qui vise à lutter contre le commerce illégal, la fraude financière, le blanchiment d'argent et

légalisation des fonds reçus illégalement.

4.13. Le Client s'engage à exclure toute assistance directe ou indirecte à des activités financières illégales et

d'autres opérations illégales utilisant le site Web et/ou le terminal de négociation de la Société.

4.14. Le Client garantit l'origine légale, la propriété légale et le droit d'utilisation des fonds.

transférés sur le compte de la Société, y compris l'utilisation à des fins de trading (opérations) et/ou

à d'autres fins, les espèces et/ou instruments financiers qui appartiennent exclusivement au Client sont

ne peut être hypothéqué, prêté, détenu ou grevé d'autres choses.

Les dépôts sur le compte du Client ne seront pas effectués à l'aide d'un compte bancaire, d'une carte de crédit ou de débit.

cartes, portefeuilles électroniques et autres informations de paiement appartenant à des tiers.

Le client n'effectuera pas de dépôts sur des comptes tiers et ne retirera pas de fonds de son compte.

solde commercial sur compte bancaire, carte de crédit ou de débit, portefeuille électronique et autres détails de paiement de tiers.

4.15. Le Client reconnaît et assume l'entière responsabilité de ses actes en rapport avec effectuer des transactions (opérations) conformément aux lois et règlements en vigueur sur le lieu d'inscription et/ou résidence du client.

4.16. Chaque Client est le seul utilisateur autorisé des services de la Société et du Compte approprié. Le client a reçu des droits exclusifs et non transférables sur l'utilisation du compte et accéder au compte et est responsable de s'assurer qu'aucune autre partie, y compris, mais sans s'y limiter, les proches parents et (ou) les membres de la famille, ont accès au compte et (ou) ne pas effectuer d'action via le Compte.

4.17. Le client est responsable du fait que toutes ses informations d'identification de compte personnel, y compris le login et le mot de passe, ne sera utilisé que par lui et ne sera pas transféré pour utilisation par des tiers. Le Client garantit également qu'il ne pas utiliser les identifiants des autres participants de la plateforme de trading de la Société (clients) pour tous types de transactions.

4.18. Le Client dispose d'un droit limité et non exclusif d'utilisation du Terminal de Trading aux fins suivantes : fins et sur la base des dispositions énoncées dans le présent Contrat. En cas de résiliation du présent Contrat, sur quelque base que ce soit, les droits du Client en relation avec l'utilisation du Terminal de trading est arrêté au moment de la résiliation.

4.19. Le Client garantit un comportement correct avec les représentants de la Société, dans le cas contraire, la Société se réserve le droit de résilier le Contrat à tout moment.

4.20. Le Client accepte que la Société, ses partenaires et autres parties intéressées avoir ou pouvoir avoir un quelconque avantage, accord ou relation juridique en rapport avec un trading (opérations) sur la plateforme de trading, le terminal de trading, le compte personnel, incl. dans l'intérêt du Client. Par conséquent, la Société a le droit :

- fournir des services, y compris des services de conseil, aux partenaires et aux autres clients de la société pour les actifs qui sont dans leur intérêt, même si cela entre en conflit avec les intérêts du Client ;
- être un associé indépendant par rapport à ces actifs ;
- proposer à d'autres partenaires d'être partenaires dans des transactions commerciales.

Le Client accepte que, indépendamment de l'existence d'un intérêt dans une transaction (opération) particulière, et/ou de conflit d'intérêts, la Société agit envers le Client comme elle le juge approprié et sagement, sans notification préalable au Client de ses actions.

Le Client accepte également que la Société puisse agir au nom du Client avec des personnes qui ont un accord de réception de biens et de prestation de services avec la Société ou ses filiales. À ce moment-là

dans le même temps, la Société garantit que ces actions sont menées exclusivement dans Intérêts des clients.

5. Règles relatives aux services fournis. Données personnelles.

5.1. Le Client garantit de fournir des informations exactes, complètes et fiables sur lors de l'inscription. Les informations fournies sont entièrement conformes aux exigences. formulaire d'inscription sur le site Internet de la Société.

5.1.1. Le Client s'engage à tenir à jour les informations spécifiées à l'article 5.1 et à les rendre ajustements en temps opportun si des changements surviennent dans les 3 (trois) jours suivant la date Ces modifications sont apportées en modifiant les données du terminal de trading du Client. compte personnel ou par tout autre moyen convenu avec la Société.

5.2. Une fois le processus d'inscription terminé, le Client utilise le login (nom symbolique unique du compte) choisi par Client et mot de passe pour accéder au compte (compte personnel). Le client est responsable de la sécurité de son nom. utilisateur et mot de passe, ainsi que pour toutes les actions effectuées à l'aide du compte portant le nom l'utilisateur et le mot de passe. du Client.

5.3. Après l'inscription, le Client obtient l'accès au terminal de trading, la possibilité de gérer Son propre compte en y déposant des fonds dans le but d'effectuer des transactions (opérations), ainsi que la possibilité d'autres actions en vertu du présent Accord.

5.4. S'il est nécessaire de procéder à diverses vérifications de l'identité du Client, identité et/ou des fonds, ainsi que les outils utilisés, la Société a le droit de demander tout document au Client. Le Client s'engage à fournir tous les documents demandés. documentation dans les 5 (cinq) jours suivant la date de réception de la demande et selon les modalités convenues avec le représentant de la Société.

5.5. Si le Client ne respecte pas les dispositions des articles 5.1 à 5.4 du présent Contrat, La Société se réserve le droit de suspendre toute transaction (opération) sur le Compte Client.

5.6. La Société a le droit de fermer (bloquer) à tout moment l'accès du Client au terminal de trading, y compris jusqu'à l'achèvement des procédures d'identification du client.

5.7. L'accès au terminal de trading est protégé par un mot de passe, déterminé par le client. indépendamment lors de l'inscription. Le client est entièrement responsable de la sécurité mots de passe, y compris ceux de tiers et un éventuel accès non autorisé au Commerce

terminal. Chaque saisie dans le terminal de négociation sera réputée effectuée par le client, sauf indication contraire de la Société.

5.8. Le Client comprend et accepte que toutes les actions et (ou) commandes effectuées via le terminal

La négociation (par saisie d'un mot de passe) est effectuée par le Client personnellement, sauf autrement déterminé par la Société.

5.9. Le Client a le droit de modifier à tout moment le mot de passe d'accès au Terminal de Trading.

ou le retourner conformément aux règles fixées par la Société.

5.10. La Société informe par la présente qu'elle ne fournit ni confiance ni consultation au Client.

services de gestion des comptes clients et de négociation. La Société ne gère pas Compte client.

5.11. Le Client accepte que la Société ait le droit, unilatéralement et à sa seule discrétion, de :

le droit de refuser d'exécuter toute transaction (opération) du Client sans notification préalable au Client et sans donner aucune raison.

6. Traitement des données personnelles

6.1. La Société établit les modalités de communication suivantes avec le Client :

- E-mail;
- téléphone;
- Informations SMS ;
- les envois postaux ;
- communication par télécopieur ;
- messages envoyés au Client dans le terminal de trading, le compte personnel, la fenêtre du navigateur, etc. (notifications push, rappels, messages de service, etc.) ;
- annonce sur le site Internet de la Société.

Le Client accepte par la présente de recevoir des messages de la Société à tout moment.

6.2. Informations (messages) envoyées par la Société par tout moyen spécifié dans la clause

6.1 Le présent Contrat est juridiquement contraignant et est réputé accepté par le Client : - après 1 (une) heure à compter de son envoi à l'adresse e-mail du Client ; - immédiatement après l'achèvement conversation téléphonique avec le mandataire du Client ;

Entreprise;

- immédiatement après l'envoi d'un SMS au Client ; - après 7 (sept) jours à compter de la date d'envoi de la lettre par la poste ; - au moment livraison par fax;

- immédiatement après sa publication sur le site Internet de la Société.

6.3. Pour envoyer des informations, la Société utilise les données personnelles spécifiées par le Client.

lors de l'inscription sur le site Internet de la Société, conformément à la clause 5.1. présente

Accord.

6.4. Pour communiquer avec la Société, le Client utilise les coordonnées suivantes :

- E-mail:

- téléphone,

ainsi que l'adresse et les autres moyens de communication spécifiés dans l'Accord et sur

Site Web de l'entreprise.

6.5. Le Client accepte de recevoir des informations marketing de la Société,

nature informative, publicitaire, technique et autre, y compris les modifications apportées à ce

Consentement en utilisant les coordonnées du Client, ainsi que par l'intermédiaire de la Société

Site web.

6.6. Le Client a le droit de refuser de fournir les informations mentionnées à la clause 6.5.

approbation. Pour cela, le Client doit contacter le support technique de la Société à l'adresse

contact répertorié sur le Site, ou cliquez sur le lien « Se désabonner », si cette méthode

fournis par la Société.

6.7. Si les informations personnelles du Client n'ont pas été remplacées en temps opportun par

Actuellement, tous les messages et notifications de l'entreprise sont envoyés sur la base d'informations non pertinentes.

les informations seront réputées avoir été reçues par le Client conformément aux dispositions du présent article 6

Accord.

7. Responsabilité. Garantie

7.1. Le client est responsable de se familiariser de manière indépendante avec toutes les lois et réglementations.

et d'autres actions normatives requises pour mener à bien des actions et/ou des efforts (opérations) par

Client en vertu du présent Contrat, ainsi que pour tout mouvement sur le marché qui s'est produit

conséquences de l'opération qu'il a pratiquée.

7.2. Le Client est responsable de l'examen de toutes les modifications apportées au présent Contrat et à ses annexes,

ainsi que les modifications apportées au site Web de la Société et à tous les sous-domaines du site Web de la Société

disponible pour les clients.

7.3. La Société fournit des services via sa plateforme de trading. La Société ne

fournir une assistance dans la mise en œuvre des transactions (opérations) par le Client, les traiter conformément aux

et sur la base des termes du présent Accord.

- 7.4. La Société n'est pas un représentant du Client. Le Client comprend et conviendrait que la Société n'est pas responsable de la rentabilité des transactions (opérations) du Client, laissant le droit de traiter toute transaction (opération), y compris à des conditions défavorables pour le Client, si demandé par le Client en vertu du présent Contrat.
- 7.5. La Société n'est pas responsable, y compris financièrement, des transactions (opérations) effectuées par le Client via son compte et (ou) son terminal de trading, ainsi qu'aux frais du Client, les pertes, bénéfices, pertes et autres pertes découlant de la transaction.
- 7.6. La Société est entièrement responsable de toute perte réelle subie par le Client en raison de ne pas remplir intentionnellement les obligations de la Société en vertu du présent Contrat.
- 7.7. Toute transaction (opération) effectuée via le Compte Client est réputée effectuée personnellement par le Client. La société n'est pas responsable de tout accès non autorisé de tiers sur le compte du Client, son compte et le terminal de trading, et effectuée également n'a pas examiné les circonstances qui ont conduit à cela.
- 7.8. La Société est responsable, en vertu des dispositions du présent Contrat, uniquement de : Client, sans entrer dans une relation juridique avec quiconque autre que le Client.
- 7.9. La Société se réserve le droit, à tout moment et sans motif, de refuser d'effectuer des transactions commerciales (opérations) pour ses propres raisons.
- 7.10. La Société ne peut garantir que le service sera sécurisé, ininterrompu, sans erreur et protégé contre l'accès de tiers au terminal de trading du Client, notamment en raison de la possibilité de dommages et dysfonctionnements du logiciel, de communication et/ou d'interférences technologiques numériques de ses partenaires et/ou clients. Le Client s'engage à ne pas déposer de réclamations pour pertes directes ou indirectes résultant de tels dysfonctionnements.
- 7.11. La Société n'est pas responsable des pertes subies par le Client en raison d'un cas de force majeure de circonstances qui affectent ou peuvent affecter le fonctionnement de la plateforme de trading, ainsi que de son utilisation par le Client.
- 7.12. Le Client est responsable de toute perte subie par la Société du fait :
- 7.12.1. Instructions du Client concernant les fausses informations lors de l'inscription sur la plateforme d'Informations commerciales, commerciales (opérations) et autres informations demandées par la Société sur sa propre politique ; 7.12.2. non soumission de documents par le Client et (ou) fourniture de faux documents (faux), y compris conformément à l'article 5 du présent Accord, ainsi que ses annexes ;

7.12.3. Utilisation abusive des services de la Société par le Client, notamment en raison de l'utilisation de ces services.

méthode, moyen et/ou dispositif, système spécial lors de la conduite d'opérations commerciales qui ne répond pas aux principes d'honnêteté et de justice ;

7.12.4. la distribution et/ou l'utilisation d'informations confidentielles, internes et autres concernant la Société et/ou

(ou) ses opérations, qui offrent au Client la possibilité de réaliser des transactions (opérations)

à des conditions plus favorables ;

7.12.5. mise en œuvre par le Client des actions convenues avec d'autres Clients de

La plateforme de trading de la Société et/ou toute personne intéressée par le Client impliquant ou peut entraîner des pertes pour la Société ;

Les entreprises visées sont des parties intéressées, y compris celles qui exercent des activités.

ensemble (avec ou sans entité juridique), qui se situe au niveau de la parenté, du partenariat ou d'un autre type de relation d'autres, résidant à la même adresse, utilisant des appareils intégrés impliqués dans le commerce

la plateforme de la Société par le même Client (partenaire), ainsi que d'autres personnes qui, de l'avis de la Société, en toutes circonstances, compte tenu des circonstances de l'espèce, est réputé intéressé ;

Le Client est responsable de toute perte (déséconomique) subie par la Société à la suite de toute opérations (transactions) effectuées par le Client de manière illicite et/ou malhonnête.

méthodes, ainsi que les conséquences de l'utilisation de méthodes illégales et/ou malhonnêtes par le Client

en utilisant le système de bonus, y compris l'utilisation des fonds de bonus comme principale source d'investissement pour réaliser des profits rapides et effectuer des retraits sans terminer

Exigences en matière de primes de chiffre d'affaires. Classification de certaines méthodes (procédures) dans les transactions avec l'entreprise (opérationnelles).

et l'utilisation du système de bonus comme étant injuste (malhonnête) est effectuée par la Société de manière indépendante et unilatérale.

7.12.6. Mise en œuvre d'autres actions par le Client jugées par la Société

malhonnête, malhonnête dans les transactions ;

7.12.7. utilisation du logiciel de la Société qui pourrait être jugée illégale ;

7.12.8. Utilisation abusive de défauts, dysfonctionnements et erreurs de transaction du logiciel.

plateformes (terminaux de trading), qui peuvent nécessiter ou entraîner la perception de revenus par le Client ;

7.12.9. Extraction des revenus du Client suite à l'utilisation des fonctionnalités techniques de la mise à jour

flux de cotation dans le terminal de trading ;

7.12.10. Utilisation abusive des informations fournies par la Société, ainsi que des services fournis à

que, notamment en raison de l'utilisation de systèmes automatisés, d'algorithmes, de structures robotiques, d'autres logiciels, divers dispositifs lors des transactions (opérations), qui ne répondent pas aux principes de prudence, d'honnêteté et justice.

7.12.11. Le montant des pertes précisé aux articles 7.12.1 à 7.12.10 du présent Accord, La Société a le droit de débiter directement du compte du Client et (ou) d'autres personnes liées à certaines situations qui seront déterminées par la Société par des moyens techniques et (ou) d'autres équipements ;

7.13. La Société a le droit d'arrêter l'exécution de toute forme d'obligation par le Client. actions, à la fois dans le compte personnel et dans le terminal de trading, à chaque étape de celles-ci mise en œuvre, s'il existe des actions enregistrées qui, de l'avis de la Société, sont destinées à causer pertes pour la Société. La Société se réserve le droit de débiter le compte du Client. qui profite à la Société.

7.14. La Société se réserve le droit de refuser d'effectuer toute transaction (opération) demandée. par le Client, de bloquer toute exécution ultérieure, ainsi que d'effectuer d'autres actions sans autorisation préalable notification au Client, s'il existe une réclamation contre le Client découlant de cette opération ou en dehors de celle-ci (cette période futur ou peut survenir sous certaines conditions).

7.15. Si le Client manque à ses obligations en vertu du présent Contrat et saisie ou si la Société a des raisons de croire que le Client a manqué à ses obligations, L'entreprise a le droit de :

7.15.1. modifier le montant des obligations financières envers le Client et prendre les mesures appropriées Ajustements du solde du compte client ;

7.15.2. bloquer l'accès du Client au terminal de trading. Le Client s'engage à supprimer tout violations qui entraînent un blocage dans les 30 jours suivant la date à laquelle le blocage est déterminé par Société, sinon la Société a le droit de déduire tous les fonds du Client Compte. Si le Client remplit son obligation de remédier à la violation dans le délai imparti, comme spécifié dans cette clause, la Société a le droit, mais n'est pas obligée de restituer ces fonds. débité du compte;

7.15.3. bloquer le compte client et arrêter la mise en œuvre ultérieure du présent accord sans préavis au Client jusqu'à ce que le Client élimine la violation conformément à la clause

7.15.2 du présent Accord ;

7.15.4. à tout moment, clôturer une ou toutes les opérations du Client et/ou annuler des transactions (opérations), cesser la fourniture de services supplémentaires en vertu du présent Contrat. La Société se réserve le droit de résilier unilatéralement le présent Contrat en restituant les fonds au Client. qu'il a donné ou sans le rendre.

7.16. Le Client n'a pas le droit d'exiger le remboursement des fonds qui ont été débités par le Client.

La Société conformément aux paragraphes 7.15.1 à 7.15.4 du présent Accord.

7.17. En cas d'incident visé à l'article 7.15 du présent Accord et lié à Blocage du Client dans le Terminal de Trading, de son compte ou résiliation du Contrat et à l'exception du Client des participants à la plateforme de trading de la Société, le Client est n'est pas autorisé à créer un nouveau compte, y compris en saisissant des données invalides (étrangères) lors de l'inscription compte. La société se réserve le droit d'appliquer toutes les conséquences conformément à paragraphes 7.15.1 à 7.15.4 du présent Accord.

7.18. En cas de divergence entre les informations figurant dans le rapport de négociation du client, Terminaux et informations reflétés sur les serveurs de la Société lors de la détermination de l'efficacité économique des transactions (résultats financiers), la Société n'est pas responsable des différences constatées et ajuste les données selon les informations disponibles sur le serveur de l'entreprise.

7.19. La Société n'est pas responsable des pertes subies ou susceptibles d'être subies par le Client en raison de les résultats de l'analyse et de l'application des informations contenues sur le site Web de la Société.

Le Client s'engage à vérifier personnellement les documents analytiques, financiers et autres fournis par

La Société pour son exactitude, sa pertinence, sa fiabilité, et aussi, si nécessaire, la comparer

auprès d'autres sources. La Société ne garantit pas que les informations

qu'il transmet via un terminal de trading ou sous toute autre forme est fiable et reflète

situation actuelle du marché. La Société s'engage par la présente, pour sa part, à exécuter ladite transaction,

et le Client accepte qu'il est responsable des résultats de ces transactions (opérations).

conclu sur la base des informations.

7.20. La Société n'est pas responsable des pertes subies ou susceptibles d'être subies par le Client en raison de les résultats de l'analyse et de l'application des informations publiées sur le site Web de la Société par les personnes intéressées (parties troisièmement). Le Client s'engage à vérifier personnellement les documents analytiques, financiers et autres fournis.

par des tiers pour l'exactitude, la pertinence, la fiabilité,

et, si nécessaire, comparer le matériel avec d'autres sources. L'entreprise ne

garantir que les informations transmises par des tiers via le terminal de trading ou dans

d'autres formes fiables et reflétant la situation actuelle du marché. Par la présente, la Société

de son côté, s'engage à exécuter la transaction, et le Client accepte qu'il est responsable de

les résultats des transactions (opérations) réalisées sur cette base.

information.

7.21. Le Client est informé que toute transaction (opération) réalisée dans le cadre et

sur la base des termes du présent Accord est risqué et difficile à prévoir, avec la possibilité de résultats négatifs (pertes)

et la perte de tous les fonds crédités par le Client sur le compte, ainsi que

et autres pertes, y compris les dommages punitifs (accidentels, spéciaux, indirects). Résultats d'exploitation est à la charge du Client.

7.22. Le client comprend et accepte que les pertes résultant de la défaillance de la fonction logiciels, pannes de communication, pannes de réseaux informatiques et autres réseaux utilisés pour accepter les termes de la transaction du Client, ainsi que contre tout accès non autorisé par des tiers parties (pirates informatiques), n'est pas de la responsabilité de la Société et se produit sans faute de la Société.

7.23. La Société ne sera pas responsable des pertes, coûts et dommages.

Clients, y compris en raison de l'utilisation des informations conformément à la clause

7.19-7.20 du présent Contrat, si une telle perte n'est pas le résultat d'une négligence grave de la Société, négligence délibérée ou fraude commise par la Société.

7.24. La Société ne sera pas responsable de tout manquement et/ou mauvaise exécution des obligations découlant d'un cas de force majeure ou d'autres circonstances mentionnées dans Le présent Accord et ses annexes.

7.25. La violation par le Client de toute obligation en vertu du présent Contrat et de ses annexes est considérée par la Société à tout moment, quelles que soient les limitations relatives à une telle violation.

7.26. La Société a le droit de suspendre (bloquer) l'accès au terminal de trading du Client si des opérations sont effectuées sur le compte du Client (y compris des opérations de trading) depuis six mois ou plus. résiliation unilatérale de l'accès du Client, compte, le Client a le droit d'enregistrer un nouveau compte sur la plateforme de trading.

7.27 Si le Client n'effectue aucune transaction sur le compte (y compris les transactions commerciales) pendant 180 jours ou plus, des frais de tenue de compte quotidiens de 1 % du solde actuel du Client seront facturés, mais pas moins de 1 \$ (un) dollar américain, provenant du compte du Client. compte.

8. Loi applicable

8.1. Le présent Accord est conclu sur le territoire de Saint-Kitts-et-Nevis.

8.2. Les services prévus par le présent Accord sont fournis sur le territoire de Saint-Kitts-et-Nevis.

8.3. Le Client accepte et ne peut prétendre à aucun préjudice :

8.3.1. Les dispositions du présent Accord et de ses annexes, ainsi que les questions relatives à l'interprétation de ses dispositions est régie par les lois de Saint-Kitts-et-Nevis ;

8.3.2. La loi applicable en vertu du présent Accord est celle de Saint-Kitts-et-Nevis, qu'il considère comme étant la seule loi applicable.

les différends et les désaccords entre les parties sont résolus et toutes les actions procédurales pris;

8.3.3. Les parties se soumettent sans réserve à la juridiction des tribunaux de Saint-Kitts-et-Nevis.

9. Procédures de traitement des litiges

9.1. Tous les litiges et désaccords survenant lors de la mise en œuvre du présent Accord seront résolus résolu par les Parties par voie de négociations.

9.2. En cas d'échec des négociations, le Client a le droit d'envoyer

Une réclamation écrite (déclaration) doit être soumise à la Société dans les 5 (cinq) jours suivant la date la date de l'événement qui constitue la base de sa soumission.

9.3. Les réclamations doivent satisfaire simultanément aux exigences suivantes :

9.3.1. contient les données personnelles du Client, notamment nom, prénom, deuxième prénom,

Numéro de compte client, coordonnées (e-mail et téléphone) ;

9.3.2. décrire les conditions de la situation controversée en indiquant la date et

heure de l'événement;

9.3.3. faire référence à toutes les circonstances matérielles de l'affaire sur laquelle elle est fondée

Les exigences du client sont basées sur :

9.3.4. reflète point par point les preuves des violations, en se référant parallèlement à des violations spécifiques

paragraphes du présent Contrat et (ou) de ses annexes qui ont été violés par la Société ; 9.3.5. reflète

exigences du client. Si la réclamation est exprimée en termes monétaires (valeur monétaire), veuillez indiquer le montant exact et

calcul raisonnable ; 9.3.6. contient une liste des demandes de réclamations (le cas échéant)

et autres preuves invoquées par le Client. Tous les documents joints doivent être certifiés conformes par le Client.

9.3.7. Ne pas inclure de liens vers des données provenant d'autres sites ou entreprises.

9.4. Les réclamations peuvent être soumises par :

- E-mail de l'entreprise support@qxbroker.com ;

- Courrier recommandé à l'adresse : Main Street, PO Box 625, Charlestown, Saint-Kitts-et-Nevis.

Les réclamations soumises par d'autres moyens ne seront pas acceptées.

9.5. La Société se réserve le droit de ne pas prendre en compte les réclamations contenant des propos injurieux, des insultes à l'encontre

La Société et/ou ses Employés, déclarations irrespectueuses et révocation des droits

une description motivée des droits violés.

9.6. Sur la base des résultats de l'examen de la plainte, la Société a le droit :

demande, et le Client s'engage à fournir, des informations et/ou documents complémentaires nécessaires à l'examen des litiges.

9.7. Lors de l'examen des réclamations du Client, les journaux du serveur de la Société prévalent sur les autres journaux du serveur. preuve.

9.8. La Société n'est pas responsable des transactions incomplètes et ne remplace pas pertes matérielles et morales subies par le Client du fait des opérations commerciales réalisées effectuées, y compris ne pas être responsable des pertes de profits du Client et autres pertes.

9.9. En cas de non-respect par le Client des exigences spécifiées à l'article 9 du présent Contrat, Accord, y compris le délai de soumission des réclamations (clause 9.2), la Société a le droit refuser de prendre en considération les réclamations contre le Client.

9.10. Le délai d'examen de la réclamation du Client est de 14 jours ouvrables à compter de la date réception de la réclamation par la Société, hors jours où le Client soumet des réclamations supplémentaires les informations (documents) demandées par la Société sur la base de la clause 9.6 du présent Contrat.

9.11. Si aucun accord n'est trouvé au cours du processus de négociation, le Client a le droit de soumettre une demande tribunal en se conformant aux procédures obligatoires préalables au procès, qui comprennent :

- la satisfaction des exigences en termes de forme et de contenu des demandes d'une manière qui comme spécifié aux paragraphes 9.2, 9.3 du présent Accord ;
- l'envoi des réclamations par courrier recommandé à l'adresse enregistrée de la Société nécessite confirmation ultérieure obligatoire de la réception de la lettre par la Société ou sa personne morale représentant;
- en cas d'expiration du délai de réponse à une réclamation, le délai de réponse est de 60 (six) jours. (dix) jours calendaires à compter de la date de réception de la réclamation par la Société.

9.12. Jusqu'à la résolution du litige, la Société a le droit de bloquer les transactions (opérations) sur le compte du Client. en partie ou en totalité.

10. Durée et résiliation du contrat

10.1. Le présent Accord entrera en vigueur dès sa signature, c'est-à-dire Enregistrement du client sur le site Internet de la Société et/ou dans son terminal de trading et valable pour une durée illimitée.

10.2. Le présent Contrat peut être résilié :

10.2.1. par écrit sur la base de l'accord des Parties ;

10.2.2. à l'initiative de l'une des Parties avec refus unilatéral de mettre en œuvre l'Accord sur les conditions énoncées à l'article 10 du présent accord ;

10.2.3. La Société a le droit de résilier immédiatement le présent Contrat en bloquant accès au terminal de trading du Client, compte du Client avec retrait

Le solde de ce compte est basé sur les termes et conditions énoncés dans le présent Contrat.

10.3. Le présent Contrat est réputé avoir pris fin à l'initiative de la Société à compter de la date comme spécifié dans l'avis de résiliation du Contrat envoyé par la Société au Client.

10.4. En cas de résiliation du Contrat à l'initiative du Client, celui-ci doit :

envoyer une notification de refus unilatéral d'exécuter le Contrat à la Société au plus tard le 30 jours calendaires avant la date prévue de cessation d'emploi. La notification doit être faite par écrit.

et envoyées par le Client de l'une des manières suivantes :

- E-mail de l'entreprise support@qxbroker.com ;

- Courrier recommandé à Main Street, PO Box 625, Charlestown, Saint-Kitts-et-Nevis.

10.5. Le Contrat est réputé résilié à l'initiative du Client si :

conformité avec les exigences de l'article 10.4 du présent accord et sous réserve de

il n'y a pas de dettes impayées et/ou d'autres obligations de la part du Client.

10.6 La résiliation du présent Contrat pour quelque raison que ce soit ne met pas fin aux obligations des Parties.

Parties survenant pendant la période de validité.

10.7. Le présent Contrat est réputé avoir pris fin à compter du moment où les Parties ont pleinement

remplir les obligations qui leur sont assignées en vertu des termes et conditions du présent Accord.

11. Force majeure

11.1. En cas de force majeure, la Société se réfère par les présentes à

sur:

11.1.1. Des circonstances extraordinaires et inévitables dans certaines conditions, y compris la guerre,

inondations, incendies, tremblements de terre et autres catastrophes naturelles, grèves, actes terroristes, émeutes de masse,

émeutes, modifications des lois en vigueur, perturbations du fonctionnement des logiciels, pannes de courant

réseau, l'instabilité des flux de cotations, etc., qui, de l'avis de la Société, ont entraîné

ou peut entraîner des changements dans les conditions du marché des instruments financiers (actifs) et

entraver la bonne mise en œuvre des obligations ;

11.1.2. la clôture de tout marché sur la base duquel la Société effectue des cotations,

liquidation ou cessation d'activités, introduction de restrictions particulières à ces activités

marché, certaines conditions et la survenance ou non d'un événement dans un tel marché.

11.2. Si la Société a identifié l'événement comme un cas de force majeure, elle a le droit de :

droits, sans préavis au Client :

11.2.1. suspendre, modifier ou annuler toute clause du présent Contrat jusqu'à ce qu'il soit possible de obéir-lui ;

11.2.2 à tout moment de la transaction, suspendre ou annuler les transactions (opérations) dont les résultats peuvent affecté par ces circonstances; 11.2.3. prendre des mesures

autrement (ou de ne pas agir) soit par rapport à la Société elle-même, soit par rapport au Client, si

La Société estime qu'il est approprié, sur la base de ces dispositions.

11.3. La Société n'est pas responsable de toute non-exécution ou non-respect des

l'exécution de ses obligations, ainsi que pour les pertes prétendument causées au Client en cas de coercition

la force majeure empêche cela.

12. Conditions définitives

12.1. Toutes les modifications et ajouts apportés par la Société au présent Contrat et à ses annexes

faite unilatéralement à la discrétion de la Société et effective à compter de la date

déterminé par la Société, sans nécessiter de notification préalable au Client.

12.2. En cas de modification des lois et règlements applicables, les différentes lois et règlements régissant le sujet

Le présent accord, les règles et règlements internes du système commercial s'appliquent.

La Société utilise pour remplir ses obligations en vertu de l'Accord, la Société immédiatement

apporter les modifications et/ou ajouts appropriés au présent Accord et à ses annexes.

Ces changements entreront en vigueur simultanément avec l'entrée en vigueur des modifications apportées à la documents réglementaires.

12.3 Tous les changements et ajouts effectués par la Société sur la base des dispositions du présent Contrat

et ses annexes sont contraignantes pour tous les Clients de la plateforme de trading, y compris les Clients qui ont

conclure l'Accord avant la date du changement.

12.4. Le Client reconnaît par la présente qu'il est responsable de la révision de toute modification apportée.

par la Société au présent Contrat et à ses annexes, ainsi qu'aux modifications reflétées dans

Le site web de la Société et ses sous-domaines. Le Client s'engage donc à consulter le site web de la Société.

site Web et/ou plateforme de trading de manière indépendante au moins une fois par semaine pour vous familiariser avec

lui-même avec des modifications et/ou des ajouts.

12.5. Toutes les informations reçues par le Client de la part de la Société ou de tiers, qui sont fournies dans par écrit, oralement ou par publication sur le site Internet de la Société, le Client a le droit de l'utiliser uniquement à des fins aux fins de l'exécution du présent Contrat et de ses dispositions (et de ses annexes). Le Client n'a aucun droit distribuer, stocker ou modifier ces informations.

12.6. J'ai l'intention de conclure le présent accord et de l'inscrire au registre des actionnaires de la Société.

site Web, le Client fournit ses données personnelles à la Société et donne son consentement

La Société et ses partenaires pour le traitement de vos données. Le traitement des données personnelles est effectué

les deux utilisent des moyens automatisés de traitement des données personnelles des personnes concernées,

et sans recourir à des outils d'automatisation. Le traitement des données personnelles du Client a pour finalité

les actions de la Société visant à mettre en œuvre le présent Accord, réaliser

publicité, marketing, campagnes d'information, correspondance, information des clients sur les événements en cours

promotions, événements et autres fins déterminées par la Société. Ces actions

comprend : la collecte, la réception, l'enregistrement, la systématisation, l'accumulation, le stockage, la clarification

(mise à jour, modification), extraction, utilisation, transfert (distribution, mise à disposition, accès),

dépersonnalisation, blocage, effacement, destruction, transfert transfrontalier de données personnelles.

Le consentement est donné par le Client pour une durée de 75 ans ou jusqu'à la fin de la période de conservation.

Ces informations sont déterminées par les lois et règlements en vigueur au lieu d'immatriculation de la Société.

Ce consentement est valable jusqu'à la date de son retrait par le Client par l'envoi d'une notification appropriée.

déposer un recours auprès de la Société concernant les dispositions de la Politique de Confidentialité applicables à la Société.

Le traitement des données personnelles par la Société est effectué conformément aux principes

confidentialité et sécurité, conformément aux exigences de protection

données personnelles, les exceptions sont les normes légales applicables et la force majeure

circonstances.

12.7. Le client n'est pas autorisé à transférer ses droits et obligations ou une partie de ses droits et obligations.

obligations découlant du présent Contrat à des tiers. Toutefois, le Client a le droit de soumettre une demande à

La Société reçoit des propositions similaires et se réserve le droit de les examiner. Si

que le Client a transféré ses droits et réclamations à un tiers sans son consentement

sans le consentement de la Société, le transfert sera considéré comme nul.

12.8. La Société a le droit de transférer des droits et/ou des créances (une partie de ses droits et/ou créances) à tout moment.

en vertu du présent Contrat à des tiers. Le tiers s'engage à :

se conformer aux dispositions du présent Contrat et de ses annexes. La mission est exécutée par

Société sans préavis au Client et est réputée terminée à partir de ce moment

informations affichées sur le site Internet de la Société.

12.9. Si l'une des conditions du présent Contrat (ou de toute annexe à celui-ci) ou toute autre condition est en conflit aux lois et règlements applicables et reconnu par le tribunal compétent comme nulles et non avenues, les conditions seront alors considérées comme une partie distincte de l'Accord, sans affecter la validité du reste du présent Accord.

12.20. En cas de situation non réglementée par le présent Contrat ou ses annexes, La société sera guidée par les dispositions générales concernant le chiffre d'affaires conformément à avec les principes d'honnêteté et de justice.

12.21. Le présent Accord et ses annexes peuvent être publiés en plusieurs langues. Le cas échéant, En cas de différences dans le texte de l'Accord, l'Accord publié en anglais prévaudra.
endurer.

12.22. Le texte de l'Accord publié sur le site Internet de la Société prévaut.
sur des textes publiés dans d'autres sources.

12.23. La signification des dispositions du présent Accord, qu'elles soient valides ou non, ils sont en majuscules ou en minuscules, identiques, sauf mention contraire.

Cet accord.